REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS, DES TECHNOLOGIES ET DU NUMERIQUE EPIC ALGERIE POSTE DIRECTION DE L'UNITE POSTALE DE LA WILAYA DEBISKRA

Biskra le: 01/06/2020

Avis d'Attribution Provisoire de contrat

Portant: Etude et suivi de projet de Réhabilitation des bureaux de poste « M'LILI et ZAATCHA BENBOULAID » Relevant de la Direction de l'Unité Postale de la Wilaya de Biskra

CONSULTATION N°: 17/2020

Conformément aux dispositions des procédures de passation des marchés de l'EPIC « Algérie Poste » du 22 Janvier 2018.

La Direction de l'Unité Postale de la Wilaya de Biskra, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à la consultation N°17/2020 du 01/04/2020 parue sur le site web d'Algérie Poste et dans les établissements postaux, portant « Etude et suivi de projet de réhabilitation des bureaux de poste « M'LILI et ZAATCHA BENBOULAID », qu'à l'issue d'analyse et évaluation des offres, le Contrat est attribué provisoirement au bureau d'études « GAGUI NOUREDDINE ».

| Intitulé du projet | Soumissionnaire Retenu | Montant du contrat | Délai d'étude /BP | Délai de suivi /BP | Note globale après pondération | Observation |
|---|---------------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Etude et suivi de projet de réhabilitation du bureau de poste « M'LILI et ZAATCHA BENBOULAID » Relevant de la Direction de l'Unité Postale de la Wilaya de Biskra | GAGUI NOUREDDINE | 395.160,00 | 07 Jours | 02mois | 23.83 | Offre mieux disant |

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financières sont invités à se rapprocher de l'Unité Postale de la Wilaya de Biskra, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires non retenus peuvent dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date du présent avis, formuler leurs éventuels recours à la Commission des marchés de l'Unité (CMU).

Directeur de L'URW